LEO LAGRANGE TARN
10, place de la marne 81000 ALBI
Damien COSTES
05.63.56.22.54 - 07.81.22.59.92
initiativesjeunesse.leolagrangetarn@outlook.fr

Règlement Participation au « In »

Article 1 – La Fédération Léo Lagrange Tarn organise sa 13ème édition du Festival de courts métrages « La Parole est à la Jeunesse », sur le thème « **La Traversée…** »
Ce projet s'adresse aux jeunes tarnais (minimum 2), âgés de 15 à 30 ans et se déroulera au cinéma « Clap Ciné » à Carmaux (81 400) **Le 28 mars 2019**.

Article 2 – Les participants devront réaliser une vidéo (fiction, documentaire, film d'animation ou clip) de 7 minutes maximum (générique compris). Ils peuvent être accompagnés par un réalisateur professionnel, avoir du prêt de matériel (sous condition) … Ce sont les jeunes qui portent leur film, néanmoins, ils peuvent s'appuyer sur une structure jeunesse ou autre, si besoin.

Article 3 – Les inscriptions s'effectueront jusqu'à la limite de 5 films inscrits, par signature d'une convention entre la Fédération Léo Lagrange Tarn, les jeunes et le réalisateur professionnel accompagnateur.
Cette convention décrit les engagements réciproques et la qualité des films remis.

Article 4 – Chaque vidéo est accompagnée d'un synopsis et remis à la fédération Léo Lagrange Tarn dès son écriture.

Article 5 – Les participants s'engagent à laisser les films libres de droits, à renseigner les fiches de « droits à l'image », à utiliser des musiques dont ils ont les droits ou libres de droit.

Article 6 – Les participants s'engagent à remettre les films, 2 semaines **avant** la date du **festival** : À Léo Lagrange Tarn – 10 Place de la Marne – 81000 Albi
Une 1ère version peut être adressée grâce à we-transfer à initiativesjeunesse.leolagrangetarn@outlook.fr

Article 7 – Les participants s'engagent à participer aux évènements mis en place durant l'année, avec nos partenaires.

Article 8 – Le jour « J », les films feront l'objet d'une qualification de la part d'un jury composé de professionnels de l'animation et du cinéma, ainsi que de jeunes, dont certains sont des anciens participants au festival.

Article 9 – Le jour « J », Les films doivent être présentés par les jeunes réalisateurs.

Article 10 – Durant la journée, les jeunes mineurs sont placés sous la responsabilité d'un adulte.

LEO LAGRANGE TARN
10, place de la marne 81000 ALBI
Damien COSTES
05.63.56.22.54 - 07.81.22.59.92
initiativesjeunesse.leolagrangetarn@outlook.fr

Règlement Participation au « Off »

Article 1 – La Fédération Léo Lagrange Tarn organise sa 11e Edition du Festival de courts métrages « La Parole est à la Jeunesse » et propose un espace de diffusion « libre ». Il se déroulera au cinéma « Clap Ciné » à Carmaux (81 400) **Le 28 mars 2019**.

Article 2 – Les participants peuvent proposer une vidéo (fiction, documentaire, film d'animation ou clip). Tout projet sera étudié par les membres du Comité de pilotage du Festival, en charge de la partie « off » ;

Article 3 – Les inscriptions s'effectueront jusqu'à la limite du 1 mars par envoi de vidéo, accompagnée d'un synopsis, titre et remis à la fédération Léo Lagrange Tarn.

Article 4 : Par signature d'une convention entre la Fédération Léo Lagrange Tarn et les participants.
Cette convention décrit les engagements réciproques et la qualité des films remis.

Article 5 - Les participants s'engagent à laisser les films libres de droits, à renseigner les fiches de « droits à l'image », à utiliser des musiques dont ils ont les droits ou libres de droit.

Article 6 – Le jour « J », les réalisateurs doivent être présents.

Article 7 - Durant la journée, les jeunes mineurs sont placés sous la responsabilité d'un adulte.

CONTACT

Léo Lagrange Tarn
10 Place de La Marne
81 000 Albi
05 63 56 22 54 / 07 81 22 59 92
Initiativesjeunesse.leolagrangetarn@outlook.fr
sur facebook : @TousauFesti